

REP PMCB ET REEMPLOI

Le panneau polyuréthane déjà apte au réemploi :

Le SNPU appelle à une évolution de la codification technique pour accélérer des pratiques plus « re-use friendly »

Parmi les enjeux qui feront l'actualité du bâtiment cette année et celles à venir : le réemploi. La REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) a remis le sujet au centre des débats en le fixant comme priorité de son cahier des charges*. **Le panneau d'isolation thermique en mousse rigide de polyuréthane s'inscrit déjà dans la démarche du réemploi.** Les industriels adhérents au Syndicat National des PolyUréthanes (SNPU), impliqués au sein des éco-organismes en charge de la REP PMCB, anticipent pour en favoriser l'essor, notamment à travers **le développement de systèmes de pose libre ou de fixation mécanique qui facilitent le démontage en cas de déconstruction future.** Autre atout, attesté par les essais de vieillissement, le panneau polyuréthane **conserve ses performances thermiques et mécaniques dans le temps.**

Au-delà des caractéristiques intrinsèques à la solution, le SNPU réfléchit à créer les conditions de généralisation du réemploi, en synergie avec les organismes de réglementation. Il appelle ainsi à un travail collectif indispensable de mise à jour des textes normatifs pour favoriser et accélérer le réemploi.



Crédit photo : SOPREMA - SNPU

Le SNPU et ses adhérents se sont mis à disposition des organismes pour mener cette réflexion afin :

- de favoriser des systèmes démontables,
- de définir les conditions de reconnaissance des matériaux isolants issus du réemploi (durée de vie, résistance thermique),
- d'intégrer les matériaux issus du réemploi dans des systèmes constructifs qui puissent être reconnus par les assurances et compatibles avec les garanties qui couvrent le bâtiment.

▪ **Quand l'éco-conception pousse à la ré-employabilité**

Se projetant dans l'avenir, les industriels du panneau polyuréthane adhérents au SNPU travaillent à l'éco-conception des produits. Actuellement, les systèmes peuvent être déployés pour pouvoir être désinstallés facilement. Certains systèmes évitent les collages et privilégient les vissages, rendant possible un futur démontage de l'isolation.

Autre mode de pose favorisant le ré-usage des produits : en toiture terrasse, sur les systèmes déjà couramment utilisés, les produits sont mis en œuvre directement sur la dalle béton et la membrane d'étanchéité est posée en indépendance totale sous protection lourde (graviers par exemple). Dans ce cas, lors de la dépose, le démontage des panneaux PU est aisé et permet leur réutilisation facilement.

* Les objectifs sont établis à 2 % en 2024 et 4 % en 2027. Aujourd'hui, selon les estimations de l'ADEME, la pratique se situe en dessous de 1 %.

- **Pas de perte des performances dans le temps : un matériau qui conserve ses atouts**

Un isolant est qualifié essentiellement par sa performance de résistance thermique. Celle du panneau polyuréthane est **certifiée à 25 ans**. Afin de pouvoir garantir une résistance thermique certifiée de 22 m².K/W, les industriels mettent sur le marché des panneaux dont la résistance thermique est sensiblement inférieure (plus elle est basse, plus elle est performante). **Ainsi, après 25 ans de vie, la valeur certifiée reste intacte.**

Deux exemples de cas :

- ✓ Les panneaux en polyuréthane démontés, dans des règles bien établies et encadrées, auront potentiellement la capacité à être réutilisés, par exemple, pour former sur un autre chantier un système « deux couches » avec une couche de panneaux neufs et une couche de panneaux de réemploi. Ils sont alors **en mesure d'apporter un complément notable d'isolation**.
- ✓ Sur une ancienne isolation en panneaux PU, l'entreprise vient compléter l'isolation existante d'une nouvelle couche de panneaux PU associée à une étanchéité refaite à neuf : cela permet de **disposer d'un complément d'isolation apporté par les anciens matériaux laissés sur place en économisant leur démontage, leur fourniture à neuf et leur pose**.

- **Vers une évolution de la codification technique pour des pratiques plus « re-use friendly » ou compatibles avec le réemploi**

Il sera déterminant, sur un plan technique et réglementaire, que les organismes normatifs et certificateurs, tels que le CSTB ou encore l'AFNOR, travaillent sur la validation des produits au moment de la déconstruction, que ce soit à 20 ans, 30 ans ou plus encore. **En tenant compte de l'évolution de la performance thermique dans le temps, le SNPU appelle à déterminer une mesure officielle pour la qualifier après récupération de l'isolant et ainsi valoriser le ré-usage dans les modèles.**



Certaines règles de mise en œuvre devront aussi évoluer pour autoriser officiellement de nouveaux modes constructifs. Une mise à jour des textes normatifs sera indispensable pour favoriser et accélérer le réemploi. De même, de nouvelles habitudes sont nécessaires en aval du démontage afin de favoriser le ré-usage des matériaux : une expertise des structures et des défauts éventuels qui permettrait de qualifier les matériaux suivant leur état, leurs niveaux de sollicitation et de vieillissement. Cette expertise sera impérative pour envisager un redéploiement de matières issues du réemploi et en permettre l'assurabilité. ».

Xavier Striebig, Secrétaire Général du SNPU

Créé en 2013, le **SYNDICAT NATIONAL DES POLYURÉTHANES** (SNPU) prône les vertus de ce matériau, auprès des professionnels et des particuliers. Au cœur de ses priorités : la performance énergétique du bâti. Regroupant les industriels du polyuréthane, il se compose de cinq membres actifs (IKO Insulations, KNAUF SAS, RECTICEL Insulation, Groupe SOPREMA, UNILIN Insulation) et de cinq membres adhérents associés (BorsodChem/Wanhua, Covestro, Eponik, Gascogne Flexible, Stepan). Représentatif de sa profession et reconnu comme tel, il a pour vocation première d'assurer une relation permanente en France et en Europe entre les industriels, les organismes professionnels (UPB, AIMCC, CSTB...) et les pouvoirs publics. <http://snpu.fr/>

X : @SNPU_officiel



LinkedIn : SNPU

